

# La Maison départementale des personnes handicapées



**Le Département s'engage au quotidien** dans la prévention de la perte d'autonomie, la lutte contre l'isolement et le renforcement du lien social des personnes en situation de handicap et personnes âgées.

La Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) de l'Ardèche remplit au quotidien une mission d'accueil, d'information et d'accompagnement.

Aujourd'hui, au-delà de cet accompagnement, **le Département de l'Ardèche investit sur l'inclusion des personnes en situation de handicap**, véritable défi de société qui nous concerne toutes et tous. Si la législation définit les missions des conseils départementaux en matière de handicap, la notion d'inclusion va au-delà et nous pousse à penser différemment l'égalité des chances et la justice sociale. J'ai à cœur avec Sylvie Gaucher, Vice-présidente en charge des solidarités et du handicap, de voir le Département de l'Ardèche continuer à aller plus loin dans cette démarche pour permettre aux plus vulnérables d'avoir un accès à l'ensemble de nos services.

« **Allez vers** » ...

Afin de déployer un service public de proximité à destination des personnes en situation de handicap, des personnes âgées et de leurs aidants vivant en Ardèche, **13 Centres médico-sociaux de proximité vous accueillent au plus près de chez vous.**

**Olivier Amrane,**  
Président du Département  
de l'Ardèche



**Un numéro unique gratuit :**

**0 800 07 07 00** Service & appel gratuits



**Une adresse postale unique :**

**MDPH de l'Ardèche**  
Pôle Astier Froment BP 606 - 07006 PRIVAS Cedex



**Un site Internet :**

**[ardeche.fr/mdph](http://ardeche.fr/mdph)**



**Pour vos demandes et le suivi  
en ligne de vos démarches :**

**[mdphenligne.cnsa.fr](http://mdphenligne.cnsa.fr)**

## Les missions de la MDPH

La loi du 11 février 2005, pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, a précisé le périmètre d'interventions de la MDPH, dans la mise en œuvre des missions d'information, de conseil et d'accompagnement des personnes :

- **Accueil et écoute des personnes handicapées et de leur famille.** La MDPH a pour mission d'accueillir les personnes handicapées et leurs familles dans un lieu de proximité, et de les écouter afin de les accompagner dans la formulation de leur projet de vie et de leur demande de compensation du handicap.
- **Aide à la définition du projet de vie.**
- **Evaluation des besoins en compensation.** A partir du projet de vie et des demandes formulées par les personnes handicapées, la MDPH met en place et organise les équipes pluridisciplinaires chargées d'évaluer les besoins de la personne.
- **Elaboration d'un plan de compensation.** En fonction de l'évaluation des besoins des personnes handicapées, la MDPH propose un Plan personnalisé de compensation du handicap (PPC).
- **Décision par la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) des prestations et droits.** La MDPH organise la CDAPH qui décide de l'attribution des aides et des prestations destinées à la compensation du handicap (Plan personnalisé de compensation). Elle prend également les décisions d'orientation vers un établissement ou un service médico-social. Elle peut aussi orienter le travailleur handicapé vers une structure adaptée.
- **Gestion du fonds départemental de compensation du handicap.**
- **Accompagnement dans les décisions.**
- **Médiation en cas de besoins.** Lorsque survient un désaccord entre la personne handicapée et la MDPH sur son Plan personnalisé de compensation.

## Faire une demande

**Toute demande déposée à la MDPH doit comprendre obligatoirement :**

- Un formulaire de demande complété et signé
- Un certificat médical de moins d'un an
- Une copie de justificatif d'identité
- Une copie de justificatif de domicile

**Vous pouvez joindre toutes pièces complémentaires que vous jugez utile à l'évaluation de votre demande.**

## Où trouver un dossier et les pièces nécessaires

Dans les **13 Centres médico-sociaux** de proximité au plus proche de votre domicile.

Sur le site internet du Département :



[www.ardeche.fr/mdph](http://www.ardeche.fr/mdph)

# Où trouver le CMS le plus proche de chez vous...

13 Centres médico-sociaux sur l'ensemble du territoire !

➤ Plus d'infos, adresses et horaires des CMS sur [ardeche.fr/carte-des-cms](http://ardeche.fr/carte-des-cms)



## NORD

- 1** Annonay  
Rue de la Lombardière  
04 75 32 42 01
- 2** Tournon-sur-Rhône  
5 allée des Dames  
04 75 07 07 10



## CENTRE

- 3** Guilherand-Granges  
740 avenue Jean Moulin  
04 75 44 91 67
- 4** La Voulte-sur-Rhône  
19 rue du Général Voyron  
04 75 62 46 10
- 5** Lamastre  
19 rue Ferdinand Hérold  
04 75 06 35 20
- 6** Le Cheylard  
9 rue de la Pize  
04 75 29 74 50



## SUD-OUEST

- 7** Aubenas  
15 avenue de Sierre  
04 75 87 87 33
- 8** Vals-les-Bains  
9 faubourg d'Antraigues  
04 75 87 83 00
- 9** Largentière  
5 avenue de la République  
04 75 39 29 50
- 10** Les Vans  
12 avenue des Droits de l'Homme  
04 75 88 50 70



## SUD-EST

- 11** Le Teil  
15 rue du Travail  
04 75 49 54 70
- 12** Privas  
4 boulevard de Lancelot  
04 75 66 74 10
- 13** Bourg-Saint-Andéol  
Immeuble La Marjolaine,  
15, Impasse du Petit Versailles  
04 75 54 85 40

